



COMCEC

NOTE DU BCC
SUR
L'ALLÈGEMENT DE
LA PAUVRETÉ

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC

Mai 2023

NOTE DU BCC SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

I. Introduction

L'allègement de la Pauvreté est une composante importante du développement économique et social. Bien que la plupart des pays en développement aient enregistré des progrès significatifs dans la lutte contre la pauvreté au cours des dernières décennies, les niveaux de pauvreté restent élevés dans de nombreux pays. En particulier, les pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie représentent près de la moitié du total des pauvres vivant dans les pays en développement. Vingt et un des quarante-six pays figurant sur la liste des pays les moins avancés sont membres de l'OCI et la pauvreté est un problème très grave dans ces pays.

En tant que composante importante du développement économique et social, l'allègement de la pauvreté a été identifiée comme un domaine de coopération dans la stratégie du COMCEC. La Stratégie a établi le Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) avec l'objectif stratégique de "Réduire l'extrême pauvreté et la faim dans les pays membres".

Dans ce contexte, le GTAP attache une grande importance à l'amélioration des conditions de vie des pauvres et à l'augmentation de leurs capacités productives en leur fournissant une assistance sociale plus efficace. Dans cette perspective, le PAWG (Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté) a discuté (i) des mécanismes de ciblage des systèmes de filets de sécurité sociale lors de sa 2^{ème} réunion, (ii) des mécanismes de surveillance des systèmes de filets de sécurité sociale lors de sa 3^{ème} réunion, (iii) de la structure institutionnelle des programmes de filets de sécurité sociale lors de sa 4^{ème} réunion, (iv) de l'accessibilité des groupes vulnérables aux programmes de protection sociale lors de sa 7^{ème} réunion, (v) du développement des compétences par le biais de la formation professionnelle lors de sa 12^{ème} réunion, et enfin (vi) de la fourniture d'une assistance sociale efficace et de l'autonomisation socio-économique à la lumière de la pandémie COVID-19 lors de ses 18^{ème} et 19^{ème} réunions. Les rapports de recherche préparés sur ces sujets ont jeté les bases des discussions et enrichi les débats de la réunion concernée.

L'épidémie de COVID-19 a perturbé les économies et aggravé l'état de la pauvreté dans le monde. Paralysant la vie quotidienne sous de nombreux aspects l'écllosion a des effets dévastateurs sur l'économie mondiale, entraînant une récession et une réduction des effectifs. La plupart des entreprises ont des difficultés à poursuivre leurs activités et un grand nombre de personnes ont perdu leur emploi. La situation des pauvres est beaucoup plus fragile.

Le déclenchement de la pandémie de COVID-19 a effacé plusieurs années d'efforts de lutte contre la pauvreté. Alors que la contraction économique due à la COVID-19 a été relativement plus lente dans la région de l'OCI, l'impact sur la pauvreté a été drastique. La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation de plus de 13 millions de pauvres dans les pays de l'OCI de 2019 à 2021. Malgré ce contexte, la réponse politique a été plus lente parmi les membres de l'OCI que dans le reste du monde.

II. Efforts pour alléger la pauvreté dans le cadre du COMCEC

Étant donné que la pandémie de COVID-19 a fait peser un lourd fardeau sur les économies, les réalisations en matière de réduction de la pauvreté au cours des dernières décennies ont malheureusement été affectées. En raison des restrictions appliquées pour empêcher la propagation du virus, les problèmes économiques rencontrés dans le monde entier ont entraîné des pertes d'emploi et d'autres pertes de revenus, de sorte qu'un plus grand nombre de personnes sont devenues pauvres.

Selon l'Organisation Internationale du Travail, le taux de chômage mondial des jeunes (15-24 ans) s'élèvera à 15,6 % en 2021, soit plus de trois fois le taux de chômage des adultes. En outre, il est alarmant de constater que la proportion de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) a atteint son niveau le plus élevé au cours des 15 dernières années.

La situation est encore pire dans les pays membres de l'OCI, où le taux de chômage des jeunes et le taux NEET sont respectivement de 19,97% et 25,8%, et ont augmenté depuis 2020. Cette augmentation est en partie due à la pandémie de COVID-19, qui a encore aggravé les gains difficilement obtenus dans l'amélioration de la situation du marché du travail dans les pays membres de l'OCI et ailleurs. Pour cette raison, conformément à l'agenda mondial du développement, le chômage des jeunes est une priorité importante de recherche et de politique dans les pays membres de l'OCI.

En raison de l'importance du sujet, le Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté a consacré ses Réunions en 2023 à la question de la réduction du chômage des jeunes par le biais de programmes efficaces d'enseignement et de formation professionnels. À cet égard, la 20^{ème} Réunion du PAWG a été tenue le 10 Mai 2023, dans un format virtuel seulement, avec le thème "Stratégies Efficaces d'Enseignement et de Formation Professionnels pour Réduire le Chômage des Jeunes dans les Pays Membres de l'OCI". La 21^{ème} réunion du groupe de travail se tiendra sur le même thème en octobre 2023.

Dans ce cadre, depuis la 38^{ème} Session du COMCEC, le Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté du COMCEC a tenu sa 20^{ème} Réunion en se concentrant sur le chômage des jeunes et l'enseignement professionnel.

A. Stratégies efficaces d'enseignement et de formation professionnels pour réduire le chômage des jeunes dans les pays membres de l'OCI

(20^{ème} et 21^{ème} Réunions du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté)

La 20^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté du COMCEC s'est tenue virtuellement le 10 Mai 2023 avec le thème "Stratégies Efficaces d'Enseignement et de Formation Professionnels pour Réduire le Chômage des Jeunes dans les Pays Membres de l'OCI".

Un rapport de recherche portant sur le même thème est en cours de préparation pour deux réunions consécutives du GTAP du COMCEC (20^{ème} et 21^{ème}). Alors que la première version préliminaire du rapport a été soumise à la 20^{ème} réunion du GTAP, la version finale du rapport sera soumise pendant la 21^{ème} réunion du GTAP.

Le projet de rapport comprend l'arrière-plan et les concepts clés du chômage des jeunes et de l'enseignement professionnel, et passe en revue les expériences et les pratiques recommandées des pays de l'OCI et des pays non membres de l'OCI. En outre, le rapport couvrira quatre analyses de cas par pays sur la question, à savoir l'Allemagne, la Tunisie, la Turquie et l'Ouganda, étayées par des visites sur le terrain avec des agences gouvernementales et des homologues du secteur privé.

La 20^{ème} réunion du Groupe de travail a approfondi la question et a examiné les principales conclusions du rapport de recherche. Les participants ont partagé les expériences de leurs pays en matière de réduction du chômage des jeunes par le biais d'outils d'emploi efficaces, y compris l'enseignement et la formation professionnels.

La 21^{ème} Réunion du Groupe de travail se tiendra en Octobre 2023 et examinera le rapport final sur le sujet. Le rapport final présentera un guide comprenant des recommandations politiques pour donner des idées sur les moyens efficaces de développement de stratégies d'enseignement et de formation professionnels fonctionnels pour améliorer l'employabilité des jeunes dans le cadre des conditions des marchés de l'emploi dans les pays membres de l'OCI. Les participants discuteront des Recommandations Politiques à considérer par la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC. Le rapport de recherche et le document de recommandations politiques seront disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).

B. Financement des Projets du COMCEC

Le Financement des Projets du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la Stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC servent la coopération entre les pays membres et sont conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la stratégie dans la section sur l'allègement de la pauvreté. Les projets jouent également un rôle important dans la réalisation des recommandations politiques formulées par les pays membres lors des réunions du GTAP.

Dans le cadre du 10^{ème} appel à propositions de projets, 2 projets ont été sélectionnés dans le domaine de la lutte contre la pauvreté pour être mis en œuvre en 2023. Les projets mis en œuvre dans le cadre du FPC en 2023 sont les suivants :

Le premier projet s'intitule "Améliorer l'interopérabilité entre les systèmes d'information des programmes d'assistance sociale" et est mis en œuvre par le Bénin. Le projet vise à améliorer la solidité et l'interopérabilité des systèmes d'assistance sociale afin de fournir des services d'assistance sociale efficaces. À cet égard, des visites d'étude et des formations seront organisées dans le cadre du projet.

Le second projet, intitulé "Promotion des technologies Numériques pour des Systèmes de Protection Sociale Intégrés et Efficaces dans les Pays Membres de l'OCI", est mis en œuvre par le SESRIC (Centre de Recherches Statistiques, Économiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques). L'objectif principal du projet est de partager les meilleures pratiques et les outils pour une implication numérique de haut niveau et une protection sociale inclusive, et de renforcer les capacités du personnel travaillant dans les domaines concernés. À cet égard, des formations et des ateliers seront organisés dans le cadre du projet.
